



REPUBLIKANY MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Guide de LECTURE de la **LOI DE FINANCES** 2024



DIRECTION GÉNÉRALE DU
BUDGET ET DES FINANCES
DIRECTION DU BUDGET

avant propos

**Nul n'est
censé ignorer
la Loi**

La Loi de Finances fait partie des Lois les plus complexes, tant dans sa présentation que dans son contenu, lesquels sont strictement réglementés par la Loi Organique N°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF) en ses articles 42, 43 et 44. En effet, compte tenu de l'étendue du domaine qu'elle couvre, une Loi de Finances renferme systématiquement une masse considérable d'informations regroupées dans une pile de documents volumineux de plus d'un millier de pages réparti en

plusieurs fascicules. De plus, sa rédaction comporte de nombreux termes et codifications spécifiques au métier qui pourraient facilement décourager le lecteur.

Cette particularité de la Loi de Finances justifie l'élaboration du présent « guide » dont l'objectif est d'offrir aux lecteurs un repère et des clés de lecture permettant de déchiffrer les codes et d'en faciliter la compréhension. A cet effet, il comporte trois (3) parties :

- **La première partie** présente la structure générale de la Loi,
- **La seconde partie** propose une méthode de repérage des informations via une foire aux questions, et
- **La troisième partie** présente les codes et notions essentielles pour faciliter la lecture du Budget de l'Etat.

Cette initiative entre dans le cadre de la politique de renforcement de la transparence des Finances Publiques prônée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Mes remerciements s'adressent à ceux qui ont de près ou de loin participé à son élaboration.



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RABARINIRINARISON
Rindra Hasimbelo

02

» SOMMAIRE

ACRONYMES	04
I- STRUCTURE DE LA LOI DE FINANCES 2024	05
A - LA PARTIE LEGISLATIVE	06
1) EXPOSE DES MOTIFS	06
2) ARTICLES	07
3) CONTENUS	07
B - LA PARTIE ANNEXE	09
1) LE TOME 1 - DOCUMENT DE PERFORMANCE	09
2) LE TOME 2 - DOCUMENTS BUDGÉTAIRES	10
3) LE TOME 3 - CADRE A MOYEN TERME	14
II- REPERAGE DES INFORMATIONS (FOIRE AUX QUESTIONS)	15
III-CODES ET NOTIONS ESSENTIELLES	18
A - LES CODES	19
1) CODES DANS LE DOCUMENT DE PERFORMANCE ANNEXE 2 (LIVRE 2)	19
2) CODE SOA - SERVICE OPERATIONNEL D'ACTIVITES (SOA) OU IMPUTATION ADMINISTRATIVE	20
3) CODE- SECTION CONVENTION	21
4) CODE FINANCEMENT DETAILLE	22
5) CODES SOA POUR LES TRANSFERTS EPN	23
B- NOTIONS ESSENTIELLES :	23
1) CLASSIFICATION DES DEPENSES PUBLIQUES	23
2) ELÉMENTS DU BUDGET	25

ACRONYMES

ANR	Aide Non Remboursable
BFM/BCM	Banky Foiben'i Madagasikara
CFAP	Classification des Fonctions des Administrations Publiques
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CSB	Centre de Santé de Base
DTI	Droits et Taxes à l'Importation
ECD	Employé de Courte Durée
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPN	Etablissement Public National
EPP	Ecole Primaire Publique
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FMI	Fonds Monétaire International
GAC	Gestionnaire d'Activités
GDC	Garde du Corps
GRD	Grandes Rubriques
LF	Loi de Finances
LOLF	Loi Organique sur les Lois de Finances
MSFP	Manuel de Statistique des Finances Publiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ORDSEC	Ordonnateur Secondaire
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
RPI	Ressources Propres Internes
SDMT	Stratégie de la Dette à Moyen Terme
SIIGFP	Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques
SOA	Service Opérationnel d'Activités
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



STRUCTURE DE LA LOI DE FINANCES 2024



La Loi est subdivisée en deux parties dont la partie législative et la partie Annexe.

A | La partie législative

La partie législative appelée également « Corps de Loi » renferme l'exposé des motifs et les dispositifs rédigés en articles. Elle est éditée en version malagasy et française.

Type	Nombre de pages	Contenu
Version Malagasy	109 pages	Fizarana I – Famelabelarana ny antonantony Fizarana II – Andininy <ul style="list-style-type: none"> ● Fepetra mikasika ny hetra ● Fifandanjana ankapobeny ● Fepetra manokana
Version Française	106 pages	Partie I - Exposé des motifs Partie II - Les articles <ul style="list-style-type: none"> ● Dispositions fiscales ● Equilibre général ● Dispositions spéciales

01. EXPOSE DES MOTIFS

La partie « *exposé des motifs* » présente de manière succincte l'esprit général de la Loi en développant :

1. Les Orientations globales
2. Les Perspectives économiques
3. Les Orientations budgétaires de la Loi de Finances (LF) 2024.



02. ARTICLES

La Loi de Finances 2024 comporte 22 articles répartis dans 3 titres :

- Dispositions fiscales ;
- Equilibre général ;
- Dispositions spéciales.

Ces articles ont essentiellement une fonction d'autorisation. En effet, c'est à partir de ces derniers que le Gouvernement est autorisé à :

- Recouvrer/percevoir les recettes et exécuter les dépenses (art.5 de la LOLF) ;
- Créer ou instaurer de nouvelles recettes ;
- Modifier les dispositions fiscales prévues dans le Code des Impôts et des procédures fiscales et le Code Général des Douanes (Ex : reformulation, exonération, réduction...).

03. CONTENUS

DISPOSITIONS FISCALES

Art 1

Disposition autorisant la perception de recettes au titre de 2024 (classique)

Art2 et Art 3

Dispositions fixant toutes les modifications, reformulations, suppressions ou rajouts aux dispositions du Code des Impôts et des procédures fiscales et du Code des Douanes.

EQUILIBRE GENERAL

Art 4

Liste des recettes autorisées

Art 5

Plafond des crédits autorisé

Art 6

Répartition globale de crédits par Institutions/Ministères autorisée

Art 7

Autorisation d'Engagement autorisée pour les investissements

Art 8

Plafond des crédits de paiement autorisé

Art 9

Produits, revenus et dépenses applicables au Budget Annexe « Poste et Télécommunication »

EQUILIBRE GENERAL (suite)

Art 10	Produits, revenus et dépenses applicables au Budget Annexe « Imprimerie Nationale »
Art 11	Opérations des CPT (recettes et dépenses)
Art 12	Plafond des avances, prêts et participation de l'Etat autorisé
Art 13	Fonds de Contrevaletur et assimilées (recettes et dépenses)
Art 14	Opérations de la dette publique
Art 15	Équilibre général de la Loi de Finances 2024

DISPOSITIONS SPECIALES

Art 16	Ratification des mouvements de crédits 2023 (Approbation)
Art 17	<ul style="list-style-type: none">● Fixation du montant maximal des emprunts extérieurs● Fixation du montant maximal des garanties sur emprunts pouvant être accordé par l'Etat● Plafond d'endettement intérieur
Art 17	<ul style="list-style-type: none">● Fixation du montant maximal des emprunts extérieurs● Fixation du montant maximal des garanties sur emprunts pouvant être accordé par l'Etat● Plafond d'endettement intérieur
Art 18	<ul style="list-style-type: none">● Autorisation à la BFM de rétrocéder des aides à la balance des paiements● Autorisation à la BFM d'accorder des avances au Trésor public au titre de l'année 2024
Art 19	Création d'un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « <i>Recouvrement des avoirs illicites</i> »
Art 20	Autorisation de création et de perception d'une redevance au titre des services rendus intitulé « Droits relatifs à la certification des produits artisanaux faits mains destinés à l'exportation » par le Ministère de l'Artisanat et des Métiers.
Art 21	<ul style="list-style-type: none">● Détermination du taux d'intérêt applicable pour le calcul des intérêts des BTS Ambatovy● Exemption de droits et commissions de la gestion des titres publics
Art 22	Publication dans le Journal Officiel de la République

La partie Annexe, également appelée les « TOMES » accompagne la partie législative. Elle est destinée à donner les précisions aux dispositions dans la partie législative.

La Loi de Finances 2024 comporte 20 Annexes dont :

- Deux (2) dans le TOME 1
- Dix sept (17) dans le TOME 2
- Un (1) dans le TOME 3

01. LE TOME 1 - DOCUMENT DE PERFORMANCE

Le Tome 1 est composé de deux Annexes, Livre 1 et Livre 2 dont :

- **Livre 1** : intitulé « Perspective de performance économique ».
- **Livre 2** : intitulé « Plan Pluriannuel de Performance des Administrations Publiques ».

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 1	Perspective de Performance Economique	Cette annexe présente l'évolution de la situation économique par secteur depuis 2021, la situation de la balance de paiement, des taux de change ainsi que de tla situation monétaire depuis 2022.	1 à 29
ANNEXE 2	Plan pluriannuel de Performance des Administrations Publiques	Cette annexe présente les grands objectifs de performance de chaque Mission de l'Etat et les indicateurs y afférents. On y trouve également la liste des Produits d'Investissements Publics sur financement interne par ODD.	1 à 75

02. LE TOME 2 - DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Le TOME 2 appelé également Document Budgétaire est composé de 17 annexes réparties dans deux livres.

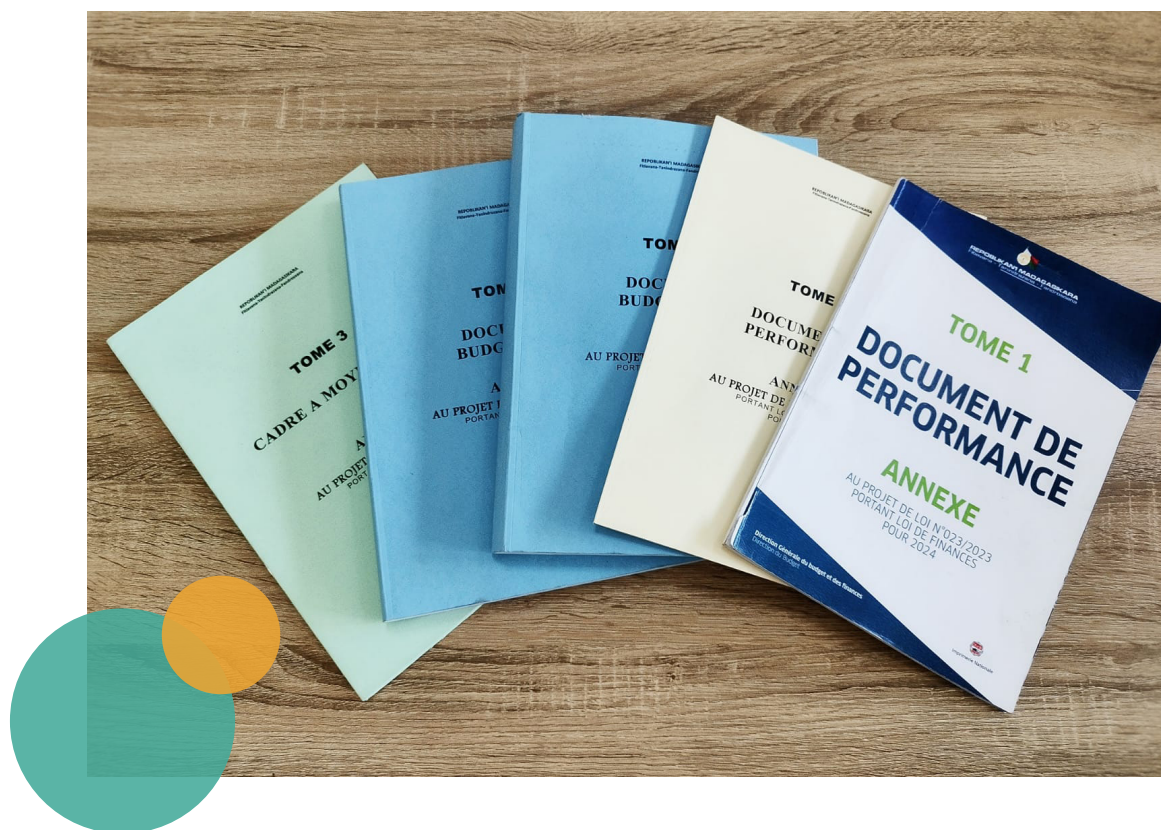
Le livre 1 renferme les annexes 3 à 6 et fait en tout 287 Pages

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 3	Recettes	Les prévisions de recettes de l'Etat sont dans cette partie, présentées par Ministère, par programme, par cadre et par source.	3 à 35
ANNEXE 4	Dépenses	Les prévisions de dépenses de l'Etat y sont présentées par Ministère, par programme, par cadre et par destination.	36 à 95
ANNEXE 5	Recettes par Service	Les prévisions de recettes de l'Etat sont dans cette partie, présentées par Ministère, programme, cadre et par Service Opérationnel d'Activité (SOA).	96 à 144
ANNEXE 6	Dépenses par Service	Les prévisions de dépenses de l'Etat sont dans cette partie, présentées par Ministère, Programme et Service Opérationnel d'Activité (SOA).	145 à 28
ANNEXE PIP EXTERNE		Cette annexe présente la liste des Projets d'Investissements Publics sur financements externes et la répartition des crédits selon les PTBA des projets.	

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 7	Effectifs	L'annexe 7 présente les effectifs prévisionnels des agents de l'Etat par Ministère, par programme et par Service Opérationnel d'Activité.	4 à 72
ANNEXE 8	Comptes Particuliers du Trésor	Cette annexe présente les prévisions de recettes et de dépenses des comptes d'affectations spéciales au titre de l'année 2024 (LFI)	73 à 75
ANNEXE 9	Programme d'Investissement Public	On retrouve dans cette partie, la liste des Projets d'Investissements Publics par Ministère, par programme, par convention et par produit ou par source de financement pour les PIP Externes.	76 à 138
ANNEXE 10	Dettes Publiques	<p>Sont disponibles dans cette annexe les informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les différents financements intérieurs en termes de variation par système bancaire et non bancaire ● Le plan d'emprunt extérieur 2024 (Dettes concessionnelles et non concessionnelles à titre indicatif) ● Le service de la dette extérieure (par organisme internationaux, par Pays de l'OCDE et par autres crédateurs officiels) ● Les encours de la dette extérieure du gouvernement central et prêts garantis à fin juin 2023 ● Le rapport sur l'analyse de viabilité de la dette de Madagascar 	139 à 157

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 11	Impacts budgétaires des nouvelles mesures	Cette annexe présente les impacts budgétaires de chaque mesure législative et administrative en matière de recettes (impôts et douanes), ainsi que les coûts des Nouveaux projets sur financements internes et externes.	158 à 160
ANNEXE 12	Prévision du Financement extérieur	Cette annexe présente : La liste avec montants des subventions extérieures 2024 par bailleur ; <ul style="list-style-type: none"> ● Le plan de financement des PIP externes 2024 (en milliards d'ariary) ; ● Les prévisions de décaissement des dépenses d'investissement sur FCV par bailleur, par Ministère, par projet. 	161 à 176
ANNEXE 13	Recettes non fiscales	Cette annexe présente les prévisions de Recettes non Fiscales de 2023 à 2026 par type.	177 à 179
ANNEXE 14	Stratégie de la Dette à Moyen- Terme	L'annexe 14 contient 2 parties : <ul style="list-style-type: none"> ● Partie I : Le rapport de mise en œuvre de la SDMT 2023- 2025 ● Partie II : Le SDMT 2024-2026 	180 à 207
ANNEXE 15	Liste des sociétés à participation de l'état	Cette annexe présente la liste actualisée des Sociétés à Participation de l'Etat par secteur, avec le montant du capital et la part de l'Etat dans chaque Société.	208 à 212
ANNEXE 16	Répartition des subventions allouées aux communes	Cette annexe présente les types de subventions allouées aux communes (Subvention de fonctionnement, Dotation CSB, SEC, EPP..) avec leurs montants respectifs.	213 à 254

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 17	Dépenses Fiscales	L'annexe 17 présente les points saillants de l'évaluation budgétaire des dépenses fiscales – année fiscale 2022	255 à 267
ANNEXE 18	Risques Budgétaires	<p>On retrouve dans cette annexe les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs budgétaires en 2024 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les risques liés au déséquilibre du système de pensions de la fonction publique ● Les risques budgétaires sur les projets sous PPP ● Les risques budgétaires liés à la recette fiscale dans le cadre de la LFI 2024 ● Les risques budgétaires liés au taux de change et à l'inflation en 2024. 	268 à 281



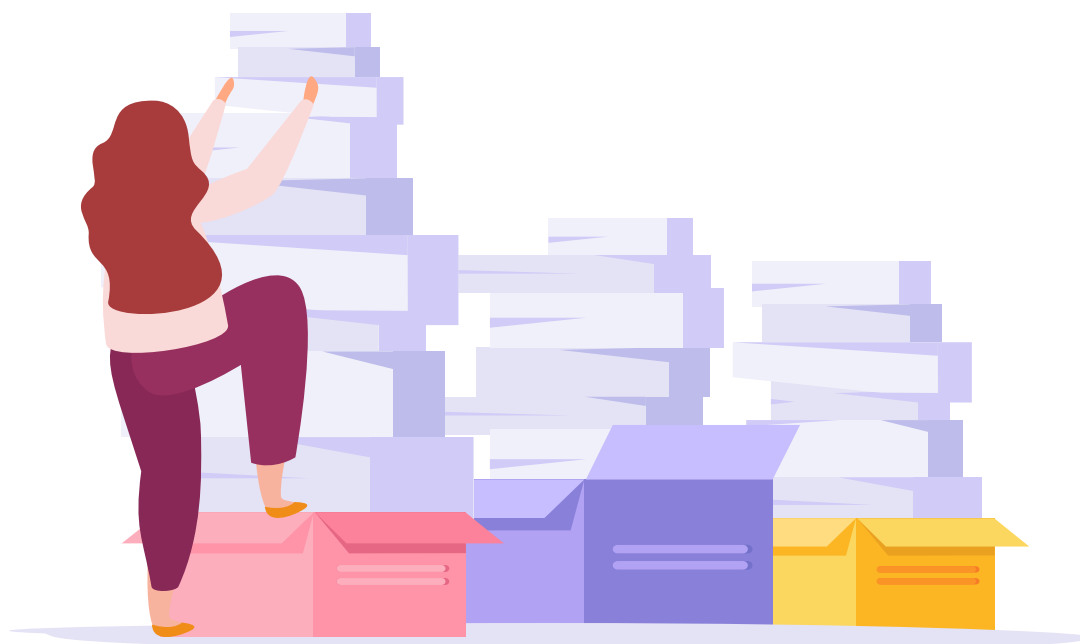
03. LE TOME 3 - CADRE A MOYEN TERME

Selon l'article 52 de la Directive UEMOA, "le Projet de Loi de Finances de l'année est élaboré par référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans".

Le Tome 3 permet de situer la Loi de Finances de l'année dans un contexte temporel et stratégique qu'est celui de l'année antérieure et des trois (3) prochaines années.

Il permet également de mesurer la soutenabilité du budget au regard des évolutions macroéconomiques.

N°	INTITULÉS	DESCRIPTION	PAGES
ANNEXE 19	Cadre à Moyen Terme	On retrouve dans cette annexe : <ul style="list-style-type: none">● Le Cadrage macro-budgétaire à moyen terme 2022-2026 (CMBMT)● Le Cadre de dépenses à moyen terme 2024-2026 (CDMT)	14



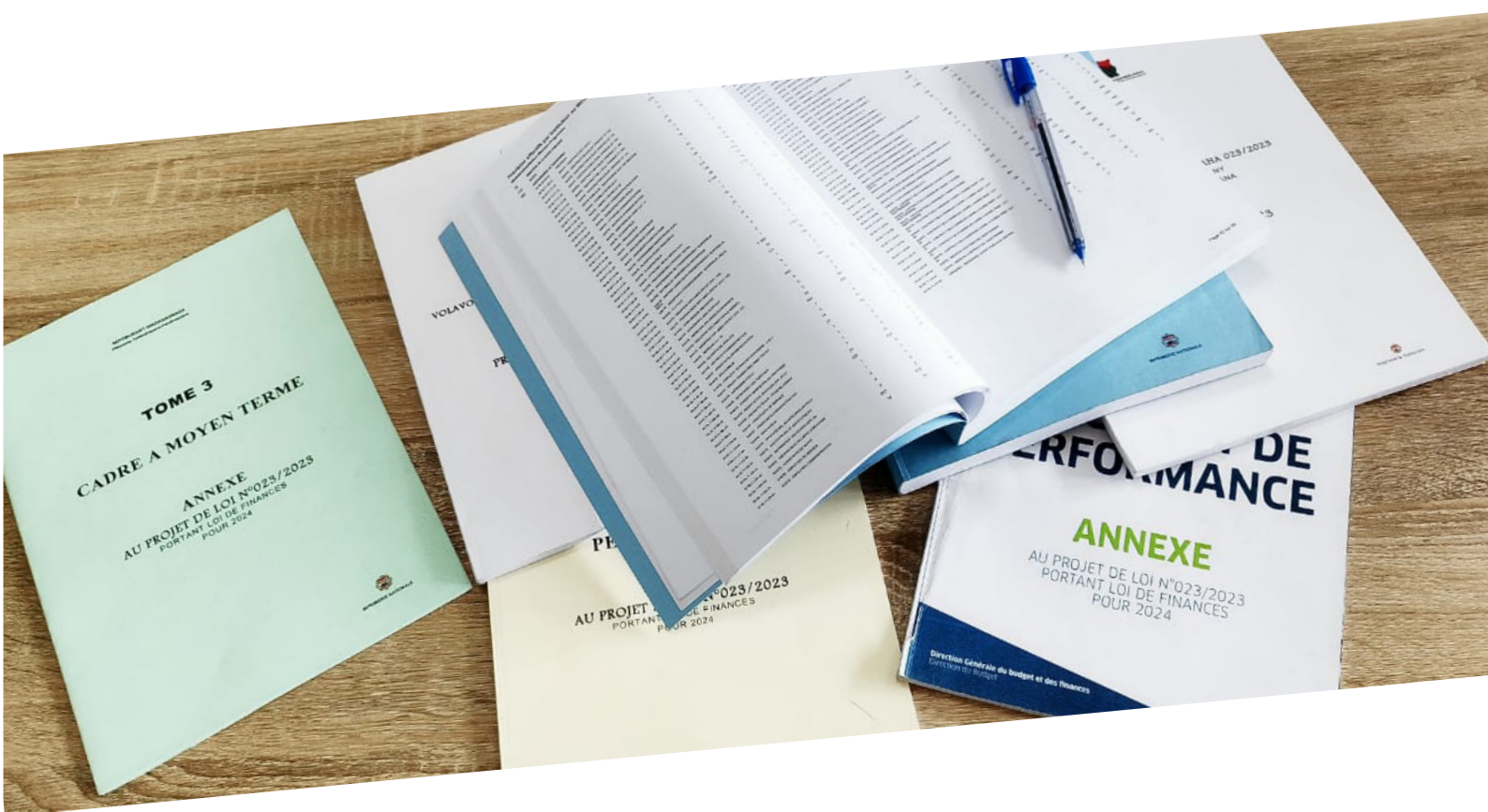


FOIRE AUX QUESTIONS (REPÉRAGE DES INFORMATIONS)



QUESTIONS	ANNEXES	PAGES
« Quelles sont les perspectives de croissance économique par secteur ? »	1	3 à 7
« Comment évoluera l'inflation jusqu'en 2026 ? »	1	8
« Comment s'équilibre nos échanges extérieurs ? »	1	9 à 12
« Comment évoluera le taux de change d'ici 2026 ? »	1	13 à 14
« Quelle est la situation de la masse monétaire de 2022 à 2026 ? »	1	15 à 16
« Comment évoluent les comptes nationaux de 2021 à 2026 ? »	1	19 à 20
« Quid des Opérations Globales du Trésor de 2021 à 2026 »	1	21 à 24
« Quid de la situation monétaire de Madagascar de 2021 à 2026 »	1	25 à 28
« Quels sont les détails de la situation monétaire de 2021 à 2026 ? »	1	29
« Quels sont les grandes missions et les grands objectifs de l'Etat pour 2024 et comment mesurer la performance des Administrations Publiques ? »	2	3 à 75
« Quels sont les produits d'investissements sur financement interne prévus en 2024 et à quels ODD correspondent-ils ? »	2	7 à 12
"Quelles sont les sources des recettes non fiscales prévues en 2024?"	3	5 à 35
« Quel type de dépense seront supportés par les crédits budgétaires de chaque Ministère/Institution ? »	4	38 à 95
« De quels SOA seront issues les recettes non fiscales prévues en 2024? »	5	98 à 144
« Quel est le montant des crédits mis à la disposition de chaque SOA pour lui permettre d'exécuter son activité? »	6	147 à 283
« Quelles sont les prévisions en effectif par Ministère/Institution de 2023 à 2026 ? »	7	1 à 68
« Quid des comptes d'affectation spéciale auprès du Trésor Public? »	8	75

QUESTIONS	ANNEXES	PAGES
« Quels sont les Programmes d'Investissements Publics (PIP) prévus pour chaque Ministère ou Institution en 2024 selon leur source de financement ? »	9	77 à 138
« Quelles sont les dettes de l'Etat générées par nos emprunts extérieurs ? »	10	142 à 157
« Quels sont les impacts budgétaires des nouvelles mesures fiscales? »	11	160
« A combien sont évaluées les subventions extérieures prévues en 2024 ? »	12	163 à 176
« Quels sont les types de recettes non fiscales prévus en 2024 ? »	13	179
Comment l'Etat prévoit d'assurer le financement (à moindre coût et moindre risque) de son déficit budgétaire ?	14	180 à 207
« Quid des Sociétés à Participation de l'Etat »	15	210 à 211
« Quels sont les types de subventions allouées aux communes selon leur catégorie ? »	16	215 à 254
« Quels sont les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs budgétaires de l'Etat en 2024 ? »	18	270 à 281





CODES ET NOTIONS ESSENTIELLES



01. CODES DANS LE DOCUMENT DE PERFORMANCE ANNEXE 2 (LIVRE 2)

ACRONYMES	LIBELLÉS	PRÉSENTATION/CODE	DÉSCRIPTIONS
«MIN»	INSTITUTION/ MINISTERE	Deux caractères + Nom du Département Ministériel Ex : 16-Ministère de la Justice	Département Ministériel ou Institution bénéficiant d'allocation budgétaire dans la Loi de Finances
« MIS »	MISSION	Trois caractères + intitulé de la Mission Ex : 161-Justice Financière	A chaque Ministère est assigné une ou plusieurs missions concourant à une Politique publique bien définie.
«PROG»	PROGRAMME	Trois caractères + intitulé du programme Ex : 142-Contrôle des finances locales et assistance aux CTD	Une mission comporte généralement plusieurs programmes. Un programme étant un ensemble cohérent d'actions contribuant à un objectif commun définis en fonction de finalités d'intérêt général. Chaque entité dispose d'un programme «Administration et Coordination» qui traite des affaires transversales de l'entité (Gestion des affaires Administratives, financières,)

ACRONYMES	LIBELLÉS	PRÉSENTATION/CODE	DÉSCRIPTIONS
"0"	OBJECTIFS	<p>O+ Code Programme +N°+ libellé de l'Objectif</p> <p>Ex : Objectif 103-1 : Adapter continuellement le dispositif de sécurité et de défense au contexte qui prévaut</p>	<p>Chaque Programme répond à un objectif précis.</p>
	INDICATEUR DE RÉSULTATS	<p>Code programme + Objectif + Indicateur de résultats</p> <p>Ex : 103-1-2 : nombre de structures stratégiques opérationnelle et organique mise en place.</p>	<p>Chaque Objectif doit être mesurable par des indicateurs de résultats SMART</p>

02. CODE SOA - SERVICE OPERATIONNEL D'ACTIVITES (SOA) OU IMPUTATION ADMINISTRATIVE

Un Service Opérationnel d'Activité est une entité Administrative qui contribue à la réalisation des activités du Programme.

Le code SOA appelé également Imputation Administrative se présente comme suit :

BUDGET	CODE MINISTÈRE	NIVEAU DE GESTION	CODE SERVICE	LOCALITÉ
00	35	0	D00	00000

<p> CODE BUDGET</p> <p>00 : Budget Général 01 : Budgets Annexes 02 : Compte Particulier du Trésor 05 : Fonds de Contre-Valeur 06 : Opération en capital de la Dette publique</p>	<p> CODE MINISTÈRE</p> <p>35 : Code Administratif du Ministère du Tourisme</p>	<p> NIVEAU DE GESTION</p> <p>0 : Central 1 : Provincial 2 : Régional 3 : District ...</p>
<p> CODE SERVICE</p> <p>D00 : Codification de la Direction ou Service à partir du décret portant Organigramme du Ministère ou de l'Institution.</p>	<p> LOCALITÉ</p> <p>Code servant à identifier la commune où est implanté le service.</p> <p><i>Exemples :</i> 00000 : Central ; 10101 : Antananarivo Renivohitra ; 30606 : Ambositra ; ...</p>	

03. CODE- SECTION CONVENTION

Le code Section convention est un Numéro d'ordre (à trois caractères) attribué à un projet d'investissement par Ministère (000 est réservé pour le Budget de fonctionnement)

Exemple : 073 « Appui au Programme Elargi de Vaccination »

Financement

Les différentes sources de financement des projets d'investissements :

- 10 (RPI : Ressources Propres Internes)
- 20 (DTI : Droits et Taxes à l'Importation)
- 30 (TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- 40 (FCV : Fonds de Contre-Valeur)
- 60 (Subvention)
- 70 (Emprunt)

04. CODE FINANCEMENT DETAILLÉ

CODE FINANCEMENT	CODE BAILLEUR	CODE AGENCE D'EXÉCUTION	GROUPE DE FINANCEMENT
60	120	120	A

- 60 Code de financement pour subvention
- 120 Code bailleur pour l'UNICEF
- 120 Code Agence d'exécution pour l'UNICEF
- A Groupe de financement

FINANCEMENT

- 10 (RPI : Ressource Propre Interne),
- 20 (DTI : Droits et Taxes à l'Importation)
- 30 (TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- 40 (FCV : Fonds de Contre-Valeur)
- 60 (Subvention)
- 70 (Emprunt)

AGENCE D'EXÉCUTION DU FINANCEMENT :

Organisme mis en place par les Partenaires Techniques et Financiers (Financement extérieur) et qui gère les fonds d'investissement public à leur place.
Exemple : code 207 pour la GiZ

BAILLEUR

Organisme qui octroie des fonds pour financer les projets d'investissements.
Exemple : code 001 pour l'État Malagasy, code 107 pour l'Union Européenne

GROUPE DE FINANCEMENT :

Sert à distinguer les bailleurs et les contreparties y afférentes (cas des projets multi bailleurs)
Exemples :
10-001-001-A : RPI- État- État- groupe A
10-M81-P32-A : RPI-Ministère de l'Education Nationale-Matériels de construction, Etablissement scolaires-Groupe A
30-001-001-A : TVA- État - État- groupe A
60-216-216-A : Subvention - Norvège- Norvège- groupe A

05. CODES SOA POUR LES TRANSFERTS EPN

Depuis 2023, les transferts vers les Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont identifiés par un code SOA dont la lettre « F » se trouve en 5ème position (Annexe 6).

Exemple : 00- XX-F-XXX- XXXXX

Exemple concret : 00-21-F-01M-00000 (transfert auprès de l'INSTAT)

B | NOTIONS ESSENTIELLES :

01. CLASSIFICATION DES DEPENSES PUBLIQUES

Les dépenses de l'Etat sont actuellement présentées sous trois classifications : la classification administrative, la classification économique et la classification fonctionnelle.



Classification administrative : Les dépenses sont classées par entité administrative (SOA) chargées de la gestion budgétaire. *Voir ART 6 / CORPS DE LOI*



Classification économique : Les dépenses sont classées par catégorie économique (solde, investissement, etc...) conformément à la classification économique du Manuel de Statistiques de Finances Publiques. *Voir ART 6 / CORPS DE LOI*



Classification fonctionnelle : les dépenses sont classées suivant les objectifs socio-économiques conformément à la Classification des Fonctions des Administrations Publiques (CFAP), développée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et reprise dans le Manuel de Statistiques des Finances Publiques du FMI (MSFP 2014).

Elle est structurée de façon arborescente par trois (03) niveaux : divisions, groupes et classes.

- Les divisions sont codifiées sur deux chiffres suivant les dix catégories du manuel. Elles classent les dépenses par objectifs généraux de l'administration.
- Les groupes codifiés sur trois chiffres sont les niveaux inférieurs aux divisions, et donnent les détails des moyens par lesquels les objectifs de l'administration sont atteints.
- Les classes donnent de façon plus précise que les groupes les moyens pour atteindre les objectifs de l'administration. Ce sont les derniers niveaux de la classification fonctionnelle et sont codifiées sur quatre chiffres.

Exemple :

Division 09 - Enseignement

Groupe 092 - Enseignement Secondaire

Classe 0921 - Premier cycle de l'enseignement secondaire

Cette nouvelle classification des dépenses a trois objectifs principaux :

- I Analyser les allocations budgétaires en fonction d'objectifs de politique publique précis et de mesurer l'efficacité de leur mise en œuvre par les pouvoirs publics à travers les tableaux de matrices croisées insérées désormais en annexe 6 des Lois de Finances (Répartition croisée par Divisions/Groupes de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques ; Répartition croisée par Institutions/Ministères et par Divisions de la nomenclature fonctionnelle ; Répartition croisée par Divisions de la nomenclature fonctionnelle et Grandes Rubriques) ;
- II Examiner l'évolution temporelle (tendances) des dépenses consacrées à certaines politiques publiques indépendamment de l'organisation administrative propre à chaque pays et qui peut être amenée à évoluer dans le temps ; et
- III Faire des comparaisons entre pays (% PIB ou total des dépenses).

VOIR P284 du tome 2 livre 1(pdf)

02. ÉLÉMENTS DU BUDGET

	TYPE	DESCRIPTION
CADRE BUDGÉTAIRE	Cadre I : Budget Général	Dépenses et recettes relevant des Services Publics Administratifs (Institutions/Ministères).
	Cadre II : Budgets Annexes	Recettes et dépenses des entités publiques autonomes : Imprimerie Nationale / Postes et Télécommunications.
	Cadre III : Opérations sur Comptes Particuliers du Trésor	Recettes et dépenses prévues/exécutées dans les comptes particuliers ouverts au niveau du Trésor Public : <ul style="list-style-type: none">• Comptes de commerce• Comptes d'affectation spéciale• Prise de participation des entreprises financières• Comptes de prêts
	Cadre IV : Opérations sur Fonds de Contre-Valeur	Dépenses et recettes liées aux Financements reçus à titre d'Aide Non Remboursable (ANR) de tous bailleurs de fonds bilatéraux, générant ou non de flux financier ; ayant des impacts sur le système bancaire du Trésor Public ; dont les contrevaleurs libellées en « Ariary » sont recouvrées et gérées par le Trésor Public.
	Cadre V : Opérations en Capital de la Dette Publique	Opérations liées à la gestion de la Dette publique

	TYPE	DESCRIPTION
CATÉGORIE D'OPÉRATION	Opération courante	Ensemble des opérations liées à l'exploitation et au fonctionnement quotidien de l'Administration.
	Dette	Opérations liées au paiement de la dette publique
	Solde	Opérations liées au paiement de la Solde des agents de l'Etat
	Hors solde	Opérations d'exploitation liées au fonctionnement général de l'Administration (hors soldes des agents de l'État)
	Opérations d'investissement	Opérations liées au financement des projets d'Investissements Publics
SOURCE DE FINANCEMENT	Financement intérieur	Ressources Propres Internes de l'Etat
	Financement extérieur	Ressources émanant des Partenaires Financiers
NATURE DES RECETTES	Recettes Fiscales	Recettes provenant des impôts et douanes
	Recettes Non Fiscales	Recettes issues de sources autres que fiscales



	TYPE	DESCRIPTION
GRANDES RUBRIQUES DE DÉPENSES	Solde	Rémunération des agents de l'Etat en activité
	Indemnités	Montant versé à certains d'agents publics en vertu de textes réglementaires, suivant la spécificité de leurs attributions. Ex: prime générale d'alimentation des militaires ou indemnités des régisseurs
	Biens et Services	Ensemble des fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement des bureaux d'administrations publiques. Ex: papiers, stylos, services de réparation diverses...
	Transferts	Versement sans contrepartie au profit d'entités publiques ou privées. Ex: subvention des CTD. Subventions aux EPN et CTD, contributions Internationales, Bourses, frais médicaux ...
	Investissements	Dépenses destinées à financer des projets qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de l'Etat (opération en capital)



**DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET
ET DES FINANCES
DIRECTION DU BUDGET**

 Immeuble MEF Antaninarenina, 2^{ème} Étage
Porte 212 Antananarivo 101, MADAGASCAR

 032 11 072 64

 [http : // www.dgbf.mg/transparence/web/](http://www.dgbf.mg/transparence/web/)

 E-mail : db@dgbf.mg